Paul MOIROUX

COMMISSAIRE AUX COMPTES. MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE LYON. EXPERT-COMPTABLE DIPLOME PAR L'ETAT

RAPPORT GENERAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

DE L'ASSOCIATION IMAGE AIGUE

3, RUE DE MAILLY. 69300 CALUIRE. TELEPHONE 04 72 10 67 67. TELECOPIE 04 72 10 67 10

Paul MOIROUX

COMMISSAIRE AUX COMPTES. MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE LYON. EXPERT-COMPTABLE DIPLOME PAR L'ETAT

Association IMAGE AIGUE
2 place des Terreaux
69001 LYON

Caluire,
Le 22 Mai 2007

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'**Association IMAGE AIGUE** tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes.

.../...

3, RUE DE MAILLY. 69300 CALUIRE. TELEPHONE 04 72 10 67 67. TELECOPIE 04 72 10 67 10

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

J'ai portée l'étendu de mes contrôles sur les subventions inscrites au compte de résultat ainsi qu'aux subventions restantes à percevoir s'y rattachant. J'ai également procédé à des vérifications de cohérence sur la trésorerie, sur les soldes fournisseurs et clients, ainsi que sur le contrôle social et fiscal relatif à cet exercice.

J'ai procédé à l'appréciation des approches retenues par votre association sur la base des éléments disponibles à ce jour. Dans le cadre de mon appréciation des estimations, je me suis assuré du caractère raisonnable des modalités retenues par ces estimations comptables, ainsi que des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport

.../...

III - Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

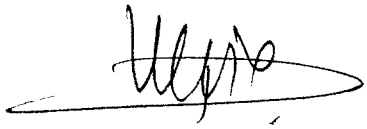

Paul MOIROUX
Commissaire aux Comptes